

Languedoc, partie qui touche au plateau central, la Provence, au N.-E. des Maures; quelques lambeaux dans les Alpes et le Jura. **Terrains jurassiques** (10,600,000 hectares): ils dessinent un huit ouvert au N. et au S., autour du plateau central et du bassin de Paris. Appendice au N.-E., vers Bohême, et à l'E. par le Jura, qui envoie un rameau en Alsace.

**Terrains primitifs** (10,600,000 hectares): ils forment le plateau central presque exclusivement, la Vendée, le littoral S.-O. de la Bretagne et des amas juxtaposés sur le littoral N., les Pyrénées orientales, les Maures, les Vosges méridionales et un massif des Alpes septentrionales. Ils forment ainsi cinq régions disposées circulairement autour du plateau central.

**Terrains tertiaires** (15,800,000 hectares): ils occupent presque le tiers de la France; tout le bassin de Paris, moins la bande orientale; la Limagne, l'Aquitaine, moins le N.; la Bresse, une partie du Languedoc et de la Provence. On en trouve des parcelles éparées en Languedoc, en Vendée, en Alsace, dans la Bretagne. E. est un mot, ils forment presque toutes les plaines de la France, et comblent les intervalles entre les plateaux et les chaînes de montagnes.

Ainsi qu'on le voit, les terrains les plus abondants en France sont les terrains tertiaires, ensuite les terrains primitifs et les terrains jurassiques. Les premiers forment principalement le bassin de Paris, tandis que les autres constituent surtout le massif du plateau central.

Nous extrayons les renseignements suivants sur les divisions naturelles du territoire français de l'excellent *Dictionnaire des communes de France*, de M. A. Joanne. Les divisions naturelles du sol français ne sont nullement déterminées par les limites plus ou moins conventionnelles et souvent modifiées des provinces administratives ou politiques. Elles ne correspondent pas non plus aux divisions par bassins, car la constitution géologique du sol, l'élevation des lieux, la nature des produits peuvent varier dans ces mêmes bassins et présenter une ressemblance parfaite sur les confins de ces bassins limitrophes. De même les grands cours d'eau ne forment point les lignes de divisions géographiques; car, en général, il n'ont point de seuils qui les séparent. Les divisions naturelles, spontanément reconnues par les habitants eux-mêmes, sont déterminées à la fois par la formation géologique et la configuration du sol, par la nature et la qualité des récoltes, la proximité de la mer et des montagnes, tout les phénomènes de la terre et du climat, enfin par l'origine de la race qui les habite. On a souvent reconnu que les contours des anciens pagi gaulois correspondaient assez exactement aux limites des formations géologiques. De nos jours, ces pagi se reconstitueraient encore d'eux-mêmes, si la centralisation administrative ne brisait assez souvent les affinités naturelles. Sans nous arrêter aux grandes divisions provinciales de l'ancien régime, donnons ici, en suivant la classification d'Omalius d'Halloy, la liste des principales régions naturelles de la France, en commençant par le Nord.

**RÉGION DU NORD ET DU BASSIN DE PARIS.**  
**Flandre française**, contrée basse et d'une fertilité extrême, habitée par une population de race germanique.  
**Cambresis**, plateau élevé qui se rattache au Hainaut de la Belgique.  
**Artois**, contrée doucement ondulée et d'une grande fertilité.  
**Boulois**, collines entourées de terres basses.  
**Ponthieu**, terres marécageuses situées près de l'embouchure de la Somme et jadis envahies par la mer.  
**Picardie** (Amiénois, Santerre, Vermandois, Beauvais, Soissonais, etc.), pays de collines crayeuses.  
**Pays de Caux**, collines crayeuses de la haute Normandie, séparées par des vallons de prairies et de bois.  
**Ile-de-France**, bassin de Paris, pris dans un sens plus restreint que le sens ordinaire.  
**Beauce**, plateau uniforme situé entre la Loire et la Seine, la meilleure terre à blé de la France.  
**Brie**, pays plus accidenté que la Beauce, à l'E. de Paris.  
**Champagne pouilleuse**, aride plaine de craie.  
**Sénoisais**, pays de formation crétacée, produisant des céréales et des vins, plus fertile que la Champagne pouilleuse.  
**Argonne**, bande étroite de collines boisées.  
**Montagne de Reims**, pays de vignobles.  
**Rethelois et Ardennes**, pays de collines et de plateaux en partie boisés.

**RÉGION ORIENTALE DE LA FRANCE.**  
**Lorraine**, région très accidentée, formant plateau à l'O. des Vosges.  
**Bassigny**, district renfermant le plateau uniforme de Langres.  
**Alsace**, plaine d'une extrême fertilité, située entre le Rhin et les Vosges.  
**Franche-Comté**, vallées longitudinales du Jura français, plateau qui porte la base des montagnes et des plaines avoisinantes.  
**Bresse**, plateau qui s'étend au S.-O. du Jura, dans la direction de la Saône.

**Dombes**, continuation de la Bresse, plateau insubrique, parsemé d'étangs.  
**Bugey**, chaînes parallèles du Jura, dans le département de l'Ain.  
**Géz**, enclave française, située à l'E. de la grande chaîne du Jura.  
**RÉGION CENTRALE DE LA FRANCE.**  
**Rouergue**, contrée montagneuse où les plateaux calcaires alternent avec les massifs granitiques.  
**Gévaudan**, pays de montagnes, de plateaux, de gorges et de forêts.  
**Vivarais**, pays traversé par de hautes chaînes en partie volcaniques.  
**Velay**, contrée montagneuse, comprise entre la chaîne du Vivarais et les monts de la Margerie.  
**Forez**, chaîne de montagnes séparant deux riches vallées.  
**Lyonnais, Beaujolais**, massif de montagnes, à l'O. de Lyon.  
**Charolais**, pays montagneux et monotone, entre la Saône et la Loire.  
**Autunois, Dunois, Châtillonnais et Auxerrois**, pays appartenant au plateau de la Côte-d'Or, boisés en partie et produisant d'excellents vins.  
**Morvan**, groupe isolé de montagnes porphyriques et granitiques.  
**Haute Auvergne**, massif du Cantal.  
**Basse Auvergne**, chaîne des monts Dore et des monts Dômes.  
**Limagne**, fertiles plaines du haut Allier.  
**Limousin**, plateau et collines granitiques, aux longues pentes nues ou plantées de chânes et de châtaigniers.  
**Bourbonnais**, collines et vallées qui correspondent au département de l'Allier.  
**Nivernais**, pays accidenté entre la Loire et le Morvan.  
**Berry**, plateau fertile et peu élevé, au N. du Limousin.  
**Brenne**, région marécageuse du Berry.  
**Sologne**, plaine aride et insalubre, semblable à la Brenne, dont elle est séparée par les vallées du Cher et de l'Indre.  
**Gâtinais**, pays infertile et cependant cultivé, qui s'étend au N.-E. de la Sologne.

**RÉGION NORD-OUEST DE LA FRANCE.**  
**Normandie**, pays célèbre par ses riches pâturages.  
**Cotentin**, presqu'île de la Manche.  
**Perche**, pays de collines, très fertile.  
**Maine**, pays montagneux.  
**Bretagne**, pays de landes, de marais, de rochers et de montagnes.  
**Anjou**, vallées de la Loire et de ses affluents.  
**Touraine**, pays dont le plateau aride contraste avec les riches vallées.  
**Poitou**, contrée de plateaux rougeâtres, coupés par de profondes vallées.  
**Gâtine et Bocage**, pays montagneux et en partie boisés.  
**Marais**, terrains qui s'étendent autour du Poitou.

**RÉGION SUD-OUEST DE LA FRANCE.**  
**Aunis**, région coupée de canaux d'écoulement, contiguë aux marais du Poitou.  
**Saintonge**, pays de collines en partie couvertes de vignobles, mais offrant aussi quelques landes et des marais.  
**Angoumois**, pays de coteaux plantés de vignes et n'offrant qu'une mince couche de terre végétale.  
**Périgord**, ensemble de régions diverses, dont quelques-unes sont accidentées et très boisées.  
**Bordelais** (Fronsadais, Entre-Deux-Mers, Médoc et Bazadais), pays de vignobles arrosés par la Garonne, la Gironde et la Dordogne.  
**Agonais**, pays de collines calcaires, dominant une des vallées les plus riches de la France.  
**Haut Quercy**, plateaux accidentés et peu fertiles.  
**Bas Quercy**, plaines de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron.  
**Armagnac**, longue chaîne de collines monotones, rayonnant en divers sens autour du plateau de Lannemezan.  
**Landes**, désert coupé de sable, de forêts, de bruyères, d'étangs.  
**Chalosse**, pays accidenté et assez fertile, situé dans le bassin de l'Adour, sur les confins des Landes.  
**Bearn**, contrée sillonnée par les ramifications des basses Pyrénées.  
**Basse Navarre**, pays basque, situé sur le versant méridional des Pyrénées.

**RÉGION DU SUD-EST ET DU MIDI DE LA FRANCE.**  
**Savoie**, pays divisé en un grand nombre de vallées par les ramifications des grandes Alpes; les vallées principales sont celles du Faucigny, de la Tarentaise et de la Maurienne.  
**Dauphiné**, autre pays de montagnes s'unissant à la Savoie par de nombreuses chaînes. Les massifs distincts et les vallées ont un nom qui est en même temps celui des districts adjacents. Les principales subdivisions sont: le Viennois, le Royannais, le Vercors, le Trièves, le Devoluy, l'Oisans, le Graisivaudan, la Chartreuse, le Queyras, le Valgodemar, le Champaur.  
**Provence**, contrée où les plaines fertiles

sont dominées par des rochers et des montagnes nues. On y remarque la vaste plaine de cailloux roulés appelée la *Crau*.  
**Camargue**, delta marécageux du Rhône.  
**Languedoc** proprement dit, zone de plaines, situées entre le pied des Cévennes et le bord de la mer.  
**Roussillon**, pays compris entre les massifs des Corbières et la chaîne des Alpes.  
**Albigois**, pays accidenté et assez fertile.  
**Toulousain**, plaines arrosées par la Garonne et l'Arriège.  
**Comminges**, hautes vallées pyrénéennes du bassin de la Garonne.

**Dimensions. Superficie.** La France mesure du S. au N., sous le méridien de Paris, 956 kilom. de l'E. à l'O., entre le quarante-huitième et le quarante-neuvième parallèle, environ 926 kilom.; du N.-O. au S.-E., depuis la côte du Finistère et l'embouchure de la Roya, 1,094 kilom.; du N.-E. au S.-O., depuis le confluent de la Lauter et du Rhin jusqu'à l'embouchure de la Bidassoa, 983 kilom. Le contour total de la France est de 4,937 kilom., dont 2,693 pour les côtes et 2,244 pour les frontières continentales. La superficie actuelle est de 53,028,894 hectares. Sous ce rapport, elle est, d'après M. Block, le troisième Etat de l'Europe: la Russie et l'Autriche passent avant elle. D'après le tableau publié par la statistique officielle de la France, cette superficie se divise de la manière suivante:

	hectares.
Terres arables . . . . .	25,628,313
Vignes . . . . .	2,101,696
Pâturages naturels . . . . .	5,169,789
Pâturés et pâtis . . . . .	9,209,069
Forêts . . . . .	8,985,970
Sol non agricole, routes et rivières . . . . .	1,943,066
	53,028,894

À ce total il faut ajouter la superficie de la Savoie et des Alpes-Maritimes, qui est de 1,311,788 hectares. Les 130,000 hectares portés comme improductifs au cadastre des communes nouvellement annexés représentent, dit M. Elisée Reclus, les sommets couronnés de neiges permanentes. Les espaces en pâturages occupent presque le tiers de la superficie productive, environ 300,000 hectares. Les forêts occupent une étendue d'environ 104,000 hectares. La surface annuelle ensemencée en céréales et en légumes compte environ 200,000 hectares, qui rendent 2 millions d'hectolitres. La vigne s'étend sur une superficie de 14,000 hectares.

**Population.** La population de la France paraît avoir été considérable de tout temps, mais on n'a pas de documents statistiques précis avant le commencement du XVIIIe siècle. Voici quelle a été la progression suivie par la population depuis 1700 jusqu'à nos jours:

Année	hab.
1700 (d'après le rapport des intendants) . . . . .	19,669,320
1772 (d'après d'Expilly) . . . . .	21,000,000
1789 (d'après Neckker) . . . . .	24,800,000
1801 d'après le recensement . . . . .	30,461,875
1821 . . . . .	32,569,000
1841 . . . . .	34,230,000
1851 . . . . .	35,783,170
1861 . . . . .	37,476,732
1866 . . . . .	38,067,994

non compris les 125,000 hommes de troupes qui, au 15 mai 1866, date du dernier recensement, étaient employés à Rome, en Algérie, au Mexique, dans les colonies d'outre-mer et les stations perdu leur autonomie; fre, ajouté à celui de la population sédentaire, donne un total de 38,192,094 hab. Dans ce nombre, les territoires nouvellement annexés à la France, c'est-à-dire: la Savoie, la Haute-

**TERRAINS PRINCIPAUX DE LA FRANCE.**

PROVINCES.	DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.
ALSACE . . . . .	Haut-Rhin . . . . .	Colmar.
	Bas-Rhin . . . . .	Strasbourg.
ANGOUMOIS . . . . .	Charente . . . . .	Angoulême.
ANJOU . . . . .	Maine-et-Loire . . . . .	Angers.
ARTOIS . . . . .	Pas-de-Calais . . . . .	Arras.
AUNIS ET SAINTONGE . . . . .	Charente-Inférieure . . . . .	La Rochelle.
AUVERGNE . . . . .	Puy-de-Dôme . . . . .	Clermont-Ferrand.
	Cantal . . . . .	Aurillac.
BÉARN ET NAVARRE . . . . .	Basses-Pyrénées . . . . .	Pau.
BERRY . . . . .	Cher . . . . .	Bourges.
	Indre . . . . .	Châteauroux.
BOURBONNAIS . . . . .	Allier . . . . .	Moulins.
	Yonne . . . . .	Auxerre.
	Côte-d'Or . . . . .	Dijon.
	Saône-et-Loire . . . . .	Mâcon.
	Ain . . . . .	Bourg.
BOURGOGNE . . . . .	Yonne . . . . .	Moulins.
	Côte-d'Or . . . . .	Dijon.
	Saône-et-Loire . . . . .	Mâcon.
	Ain . . . . .	Bourg.
BRETAGNE . . . . .	Ille-et-Vilaine . . . . .	Rennes.
	Côtes-du-Nord . . . . .	Saint-Brieuc.
	Finistère . . . . .	Quimper.
	Morbihan . . . . .	Vannes.
	Loire-Inférieure . . . . .	Nantes.
	Ardennes . . . . .	Mézières.
	Haute-Marne . . . . .	Chaumont.
	Aube . . . . .	Troyes.
	Marne . . . . .	Châlons-sur-Marne.
	Isère . . . . .	Grenoble.
	Drôme . . . . .	Valence.
	Hautes-Alpes . . . . .	Gap.
FLANDRE . . . . .	Nord . . . . .	Lille.
	Flandre . . . . .	Lille.
	Ariège . . . . .	Foix.

Savoie et une partie des Alpes-Maritimes, entrent pour 76,193 hab.  
 En France, les départements où la population est la plus dense sont ceux de la Seine, du Rhône, du Nord, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et du Pas-de-Calais. Les départements où la population est la plus clair-semée sont ceux de l'Indre, des Landes, de la Corse, de la Lozère, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes. Le nombre moyen des habitants, par kilom. carré, s'est élevé de la manière suivante, par périodes décennales, depuis 1801: 51,2; 55,7; 60,9; 64,8; 67,5; 68,93; 70,3. Les départements industriels où se trouvent les plus grandes villes sont en proportion dix, cent et deux cents fois plus peuplés que les hauts départements des montagnes. Le total de 37,500 communes pour 38,000,000 d'hab. donne une moyenne d'un peu plus de 1,000 hab. par commune; mais cette moyenne est sensiblement diminuée par les communes de plus de 10,000 hab., et enfin par l'immense population de la ville de Paris. Ces vastes agglomérations réduisent d'autant les petites communes, dont quelques-unes ne sont peuplées que d'une quarantaine d'habitants. Plus d'un tiers des Français habitent des communes de moins de 1,000 hab. On comptait en France, en 1859, suivant M. Elisée Reclus, 8,066,808 constructions, dont 141,706 usines et 7,925,102 maisons ou châteaux. En 1851, il y avait 7,334,789 maisons et 9,022,311 ménages, d'où il suit qu'à cette époque une maison contenait en moyenne 1,5 personnes; un ménage comptait seulement 3,84 individus pour une famille.

Depuis le commencement du siècle jusqu'en 1859, le nombre des mariages en France a suivi un mouvement ascensionnel soumis à de fortes oscillations. De 1835 à 1839, on peut évaluer à 79 le chiffre annuel moyen des mariages par 1,000 hab. Les mariages diminuent sensiblement aux époques de cherté et de mortalité; ils repréentent ensuite et regagnent à peu près tout ce qu'ils avaient perdu dans les mauvaises années. Sur 1,000 mariages, on en compte 930 entre garçons et filles; 37 entre garçons et veuves; 37 entre veufs et veuves. La fécondité des mariages est beaucoup moindre en France que dans tous les autres pays de l'Europe.

Le nombre de naissances par mariage et par habitant a sensiblement diminué en France depuis le commencement du siècle. En 1805, on comptait une naissance sur 30 hab.; en 1851, on n'en comptait plus qu'une sur 37. La France voit naître chaque année environ 70,000 enfants naturels, parmi lesquels plus de 30,000 sont abandonnés par le père et la mère.

La vie moyenne est représentée par le quotient que l'on obtient en additionnant l'âge de tous les individus décédés pendant une certaine période et en divisant ce total par le nombre des décédés. D'après l'ensemble des décès de 1864, la durée de la vie moyenne en France serait de 37 ans et 6 mois. Avant la Révolution, elle n'était que de 29 ans. En Angleterre, la vie moyenne est sensiblement supérieure à celle de la France.

**DIVISIONS ADMINISTRATIVES.**  
 Avant la Révolution de 1789, la France était divisée en 32 gouvernements généraux, ou provinces, administrés par des intendants, et que séparait les uns des autres des lignes de douanes intérieures. Ces provinces différaient par l'étendue, la population et l'importance. Mais la plus choquante inégalité entre elles était celle du droit. Les uns étaient affranchis de la gabelle; d'autres payaient des impôts écrasants; les uns avaient complètement perdu leur autonomie; les autres avaient le droit de former des assemblées pour le prélèvement et la répartition des impôts. Aujourd'hui, la France est divisée en 89 départements.

**TERRITOIRES ANNEXÉS DEPUIS 1789.**

PROVINCES.	DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.
ALSACE . . . . .	Haut-Rhin . . . . .	Colmar.
	Bas-Rhin . . . . .	Strasbourg.
ANGOUMOIS . . . . .	Charente . . . . .	Angoulême.
ANJOU . . . . .	Maine-et-Loire . . . . .	Angers.
ARTOIS . . . . .	Pas-de-Calais . . . . .	Arras.
AUNIS ET SAINTONGE . . . . .	Charente-Inférieure . . . . .	La Rochelle.
AUVERGNE . . . . .	Puy-de-Dôme . . . . .	Clermont-Ferrand.
	Cantal . . . . .	Aurillac.
BÉARN ET NAVARRE . . . . .	Basses-Pyrénées . . . . .	Pau.
BERRY . . . . .	Cher . . . . .	Bourges.
	Indre . . . . .	Châteauroux.
BOURBONNAIS . . . . .	Allier . . . . .	Moulins.
	Yonne . . . . .	Auxerre.
	Côte-d'Or . . . . .	Dijon.
	Saône-et-Loire . . . . .	Mâcon.
	Ain . . . . .	Bourg.
BOURGOGNE . . . . .	Yonne . . . . .	Moulins.
	Côte-d'Or . . . . .	Dijon.
	Saône-et-Loire . . . . .	Mâcon.
	Ain . . . . .	Bourg.
BRETAGNE . . . . .	Ille-et-Vilaine . . . . .	Rennes.
	Côtes-du-Nord . . . . .	Saint-Brieuc.
	Finistère . . . . .	Quimper.
	Morbihan . . . . .	Vannes.
	Loire-Inférieure . . . . .	Nantes.
	Ardennes . . . . .	Mézières.
	Haute-Marne . . . . .	Chaumont.
	Aube . . . . .	Troyes.
	Marne . . . . .	Châlons-sur-Marne.
	Isère . . . . .	Grenoble.
	Drôme . . . . .	Valence.
	Hautes-Alpes . . . . .	Gap.
FLANDRE . . . . .	Nord . . . . .	Lille.
	Flandre . . . . .	Lille.
	Ariège . . . . .	Foix.

**10 Culte catholique.**  
 La France religieuse est divisée en 89 diocèses, administrés, pour les affaires spirituelles, par 18 archevêques et 71 évêques. A chaque diocèse est attaché un grand séminaire; chaque chef-lieu de canton a son curé, chaque paroisse son desservant.

**DIVISIONS RELIGIEUSES.**

ALBI (Tarn).	Rodez (Aveyron).
Angoulême (Charente).	Cahors (Lot).
Poitiers (Vienne et Deux-Sèvres).	Mende (Lozère).
Périgueux (Dordogne).	Perrigord (Pyrénées-Orientales).
La Rochelle (Charente-Inférieure).	Agen (Lot-et-Garonne).
Lugon (Vendée).	Angoulême (Charente).
Saint-Denis (Réunion).	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvres).
Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique).	Périgueux (Dordogne).
Basse-Terre (Guadeloupe).	La Rochelle (Charente-Inférieure).
Aire (Landes).	Lugon (Vendée).
Tarbes (Hautes-Pyrénées).	Saint-Denis (Réunion).
Bayonne (Basses-Pyrénées).	Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique).
Montauban (Tarn-et-Garonne).	Basse-Terre (Guadeloupe).
Pamiers (Ariège).	Aire (Landes).
Carcassonne (Aude).	Tarbes (Hautes-Pyrénées).
Marseille (arr. de Marseille).	Bayonne (Basses-Pyrénées).
Fréjus et Toulon (Var).	Montauban (Tarn-et-Garonne).
Digne (Basses-Alpes).	Pamiers (Ariège).
Gap (Hautes-Alpes).	Carcassonne (Aude).
Nice (Alpes-Maritimes).	Marseille (arr. de Marseille).
Ajaccio (Corse).	Fréjus et Toulon (Var).
Annecy (Haute-Savoie).	Digne (Basses-Alpes).
Tarentaise (Savoie).	Gap (Hautes-Alpes).
Haute-Savoie (Savoie).	Nice (Alpes-Maritimes).
Strasbourg (Bas-Rhin et Haut-Rhin).	Ajaccio (Corse).
Metz (Moselle).	Annecy (Haute-Savoie).
Verdun (Meuse).	Tarentaise (Savoie).
Belley (Ain).	Haute-Savoie (Savoie).
Saint-Dié (Vosges).	Strasbourg (Bas-Rhin et Haut-Rhin).
Nancy (Meurthe-et-Moselle).	Metz (Moselle).
Constantine (province de Constantine).	Verdun (Meuse).
Oran (province d'Oran).	Belley (Ain).
	Saint-Dié (Vosges).
	Nancy (Meurthe-et-Moselle).
	Constantine (province de Constantine).
	Oran (province d'Oran).

**10 Culte réformé.**  
 60 départements possèdent des églises consistoriales, administrées par des pasteurs et des conseils ou consistoires. Ceux-ci élisent les pasteurs, qui sont ensuite confirmés par le gouvernement. Le conseil central des églises réformées siège à Paris.

**Eglises consistoriales.**

Ain . . . . .	Ferney.
Aisne . . . . .	Saint-Quentin.

**10 Tribunaux de justice.**  
 C'est la cour d'assises qui juge les affaires criminelles. Les affaires civiles et correctionnelles sont, dans certains cas déterminés, jugées par un tribunal de 1re instance, qui siège dans chaque arrondissement. Les cours d'appel peuvent réformer les jugements des tribunaux de 1re instance. La cour de cassation, qui siège à Paris, a pour mission de veiller à ce que les lois françaises, toutes les décisions des tribunaux de 1re instance et des cours d'appel peuvent être portées devant la cour de cassation.

**TRIBUNAUX DE 1re INSTANCE.**

Seine . . . . .	Paris (le tribunal est divisé en plusieurs chambres).
Aube . . . . .	Arcois-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Troyes.
Eure-et-Loir . . . . .	Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou, Châlons, Epernay, Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le-François.
Paris . . . . .	Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun, Provins.
Seine-et-Marne . . . . .	Meaux.
Seine-et-Oise . . . . .	Saint-Germain, Versailles.
Seine-Inférieure . . . . .	Bohéc, Dieppe, le Havre, Rouen.

**COURS D'APPEL.**

Seine . . . . .	Paris (le tribunal est divisé en plusieurs chambres).
Aube . . . . .	Arcois-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Troyes.
Eure-et-Loir . . . . .	Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou, Châlons, Epernay, Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le-François.
Paris . . . . .	Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun, Provins.
Seine-et-Marne . . . . .	Meaux.
Seine-et-Oise . . . . .	Saint-Germain, Versailles.
Seine-Inférieure . . . . .	Bohéc, Dieppe, le Havre, Rouen.

**TRIBUNAUX DE 1re INSTANCE.**

Seine . . . . .	Paris (le tribunal est divisé en plusieurs chambres).
Aube . . . . .	Arcois-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Troyes.
Eure-et-Loir . . . . .	Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou, Châlons, Epernay, Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le-François.
Paris . . . . .	Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun, Provins.
Seine-et-Marne . . . . .	Meaux.
Seine-et-Oise . . . . .	Saint-Germain, Versailles.
Seine-Inférieure . . . . .	Bohéc, Dieppe, le Havre, Rouen.

**TRIBUNAUX DE 1re INSTANCE.**

Seine . . . . .	Paris (le tribunal est divisé en plusieurs chambres).
Aube . . . . .	Arcois-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Troyes.
Eure-et-Loir . . . . .	Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou, Châlons, Epernay, Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le-François.
Paris . . . . .	Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun, Provins.
Seine-et-Marne . . . . .	Meaux.
Seine-et-Oise . . . . .	Saint-Germain, Versailles.
Seine-Inférieure . . . . .	Bohéc, Dieppe, le Havre, Rouen.

**TRIBUNAUX DE 1re INSTANCE.**

Seine . . . . .	Paris (le tribunal est divisé en plusieurs chambres).
Aube . . . . .	Arcois-sur-Aube, Bar-sur-Aube